

No de résolution
ou annotation

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE BAIE-COMEAU TENUE LE MARDI 18 AVRIL 2017, À 20 h, AU 19, AVENUE MARQUETTE, EN LA SALLE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL.

SONT PRÉSENTS :

M.	Claude Martel	Maire
M.	Sébastien Langlois	Conseiller
M.	Réjean Girard	Conseiller
M.	Alain Charest	Conseiller
Mme	Carole Deschênes	Conseillère
M.	Yves Montigny	Conseiller
Mme	Léa Thibault	Conseillère
M.	Yvon Boudreau	Conseiller

POSTE VACANT :

Sainte-Amélie	Conseiller
---------------	------------

SONT AUSSI PRÉSENTS :

M.	François Corriveau	Directeur général
Mme	Annick Tremblay	Greffière

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire, monsieur Claude Martel, constatant quorum, ouvre la séance à 20 h.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par : la conseillère Léa Thibault
Appuyée par : le conseiller Réjean Girard

D'adopter l'ordre du jour de la présente séance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 20 MARS 2017

Considérant qu'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 20 mars 2017, à 20 h, a été remise à chaque membre du conseil municipal au moins 24 heures avant cette séance, la greffière est dispensée d'en faire la lecture, suivant la Loi sur les cités et villes;

Il est proposé par : le conseiller Yvon Boudreau
Appuyé par : la conseillère Carole Deschênes

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Baie-Comeau tenue le 20 mars 2017, à 20 h, au 19, avenue Marquette.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Rés. 2017-105

Rés. 2017-106



Procès-verbal du conseil municipal de Baie-Comeau

4. PROJETS DE RÉSOLUTIONS ÉMANANT DES COMITÉS GÉNÉRAUX

4.1 Comité général du 3 avril 2017

4.1.1 **Demande d'aide financière - Le Grand Rappel - Projet « 80 toiles pour le 80^e de Baie-Comeau »**

Rés. 2017-107

Il est proposé par : la conseillère Carole Deschênes
Appuyée par : la conseillère Léa Thibault

De donner suite au rapport du directeur des arts, de la culture et du tourisme portant le numéro ACT2017-09 afin d'accorder une aide financière de 10 000 \$ à l'organisme Le Grand Rappel pour son projet « 80 toiles pour le 80^e de Baie-Comeau ». Ce montant sera puisé à même le fonds Toulnostouc.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.1.2 **Affectation du surplus pour le dépassement de coûts pour l'enlèvement de la neige**

Rés. 2017-108

Il est proposé par : la conseillère Carole Deschênes
Appuyée par : la conseillère Léa Thibault

De donner suite au rapport de la trésorière et directrice des finances portant le numéro TR2017-12 et de puiser la somme de 230 000 \$ à partir du surplus non affecté au 31 décembre 2015 afin de couvrir le dépassement du budget d'opération de l'enlèvement de la neige suite aux précipitations abondantes de l'hiver 2017.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.2 Comité général du 10 avril 2017

4.2.1 **Nomination d'un représentant à la MRC de Manicouagan**

Rés. 2017-109

Il est proposé par : le conseiller Yvon Boudreau
Appuyé par : la conseillère Léa Thibault

De donner suite au rapport de la greffière et directrice des affaires juridiques portant le numéro GC2017-26 et de nommer madame Léa Thibault, conseillère municipale, afin de siéger aux séances du conseil de la MRC de Manicouagan. Il est également résolu de désigner monsieur Alain Charest à titre de substitut, en cas d'absence ou d'incapacité d'agir de madame Thibault.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

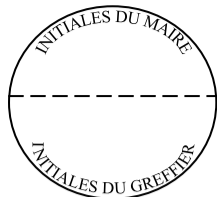
4.2.2 **Nomination d'un représentant à la corporation La maison du premier ministre**

Rés. 2017-110

Il est proposé par : le conseiller Yvon Boudreau
Appuyé par : la conseillère Léa Thibault

De donner suite au rapport de la greffière et directrice des affaires juridiques portant le numéro GC2017-28 afin de nommer monsieur Yvon Boudreau, conseiller municipal, à titre de représentant du conseil municipal pour la corporation La maison du premier ministre.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



Procès-verbal du conseil municipal de Baie-Comeau

Rés. 2017-111

4.2.3 Nomination d'un représentant à la corporation Croisières Baie-Comeau

Il est proposé par : le conseiller Yvon Boudreau
Appuyé par : la conseillère Léa Thibault

De donner suite au rapport de la greffière et directrice des affaires juridiques portant le numéro GC2017-30 afin de nommer monsieur Yves Montigny, conseiller municipal, à titre de représentant de la Ville de Baie-Comeau à la corporation Croisières Baie-Comeau.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.2.4 Vacance au poste de conseillère du district numéro 7 - Démission de madame Reina Savoie-Jourdain

Considérant que le mandat de la conseillère du district numéro 7, madame Reina Savoie-Jourdain, a pris fin le 20 mars 2017, date de sa démission;

Considérant que le 18 avril 2017, un avis de vacance du poste de conseillère du district numéro 7 est déposé par la greffière de la Ville à la présente séance du conseil;

Considérant que la vacance au poste de conseillère du district numéro 7 a été constatée moins de 12 mois avant le jour fixé pour le scrutin de la prochaine élection générale;

La greffière avise le conseil, conformément à l'article 333 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, de la vacance au poste de conseiller du district 7 de la Ville de Baie-Comeau;

En conséquence :

Rés. 2017-112

Il est proposé par : le conseiller Yvon Boudreau
Appuyé par : la conseillère Léa Thibault

D'accepter le dépôt de l'avis de vacance émis par la greffière le 4 avril 2017 et de décréter qu'aucune élection partielle ne sera tenue, vu que la vacance survient moins de douze (12) mois avant la date de l'élection générale du 5 novembre 2017.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.2.5 Augmentation du salaire minimum 2017

Rés. 2017-113

Il est proposé par : le conseiller Yvon Boudreau
Appuyé par : la conseillère Léa Thibault

De donner suite au rapport de la directrice des ressources humaines portant le numéro RH2017-08 afin d'augmenter de 0,25 \$ le taux horaire du personnel régi par la Loi sur les normes du travail à la Ville de Baie-Comeau à compter du 1^{er} mai 2017.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

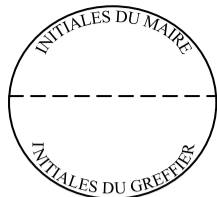
4.2.6 Politique d'embauche du personnel étudiant

Rés. 2017-114

Il est proposé par : le conseiller Yvon Boudreau
Appuyé par : la conseillère Léa Thibault

De donner suite au rapport de la directrice des ressources humaines portant le numéro RH2017-09 et d'adopter la Politique d'embauche du personnel étudiant.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



Procès-verbal du conseil municipal de Baie-Comeau

4.2.7 Regroupement et intégration des offices de la MRC de Manicouagan avec l'Office municipal d'habitation de Baie-Comeau

Considérant que le projet de loi no 83 a été adopté et sanctionné par l'Assemblée nationale le 10 juin 2016;

Considérant que le regroupement des offices municipaux d'habitation situés sur le territoire de la MRC de Manicouagan avec l'Office municipal d'habitation de Baie-Comeau n'est pas prévu au projet de loi no 83;

Considérant que l'Office municipal d'habitation de Baie-Comeau ne veut pas s'éteindre;

Considérant que la Société d'habitation du Québec accepte, autorise et sanctionne le regroupement par intégration des offices municipaux d'habitation situés sur le territoire de la MRC de Manicouagan.

Il est proposé par : le conseiller Yvon Boudreau
Appuyé par : la conseillère Léa Thibault

De donner suite au rapport du directeur général portant le numéro DG2017-04 et d'accepter le regroupement et l'intégration des offices de la MRC de Manicouagan avec l'Office municipal d'habitation de Baie-Comeau.

Qu'une fois regroupé, l'Office municipal d'habitation de Baie-Comeau devra modifier ses lettres patentes :

- Afin de modifier son nom, pour un nouveau qui représente le territoire de la MRC;
- Afin de modifier la composition du conseil d'administration par des représentants des offices concernés avec deux représentants des locataires.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.2.8 Proclamation de la Semaine nationale de la santé mentale 2017

Considérant que la Semaine de la santé mentale, qui se déroule du 1^{er} au 7 mai, est le lancement d'une campagne annuelle de promotion de la santé mentale sur le thème « 7 astuces pour se recharger »;

Considérant que les 7 astuces sont de solides outils visant à renforcer et à développer la santé mentale des Québécoises et des Québécois;

Considérant que la Semaine s'adresse à l'ensemble de la population du Québec et à tous les milieux;

Considérant que la Semaine nous permet de découvrir que les municipalités du Québec, tout comme les citoyennes et citoyens, contribuent déjà à la santé mentale positive de la population;

Considérant que les actions favorisant la santé mentale positive relèvent d'une responsabilité à la fois individuelle et collective, et que cette dernière doit être partagée par tous les acteurs de la société;

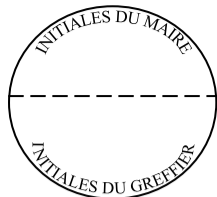
Considérant qu'il est d'intérêt général que toutes les villes et municipalités du Québec soutiennent la Semaine de la santé mentale :

- en invitant leurs citoyennes et citoyens à consulter les outils promotionnels de la campagne etrebiendanssatete.ca;
- en encourageant les initiatives et activités organisées sur leur territoire;
- en proclamant la Semaine nationale de la santé mentale lors d'un conseil municipal.

Il est proposé par : le conseiller Yvon Boudreau
Appuyé par : la conseillère Léa Thibault

Rés. 2017-115

Rés. 2017-116



Procès-verbal du conseil municipal de Baie-Comeau

De donner suite au rapport du coordonnateur aux communications et au service à la clientèle portant le numéro CO2017-05 et de proclamer la semaine du 1^{er} au 7 mai 2017, « Semaine de la santé mentale » dans notre municipalité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.2.9 Proclamation « municipalité alliée contre la violence conjugale »

Considérant que la Charte des droits et libertés de la personne reconnaît que tout être humain a droit à la vie ainsi qu'à la sûreté, à l'intégrité et à la liberté de sa personne (article 1);

Considérant que c'est dans la sphère privée que ce droit est le plus menacé pour les femmes et, qu'en 2014, les services de police du Québec ont enregistré 18 746 cas d'infractions contre la personne en contexte conjugal;

Considérant que le Québec s'est doté depuis 1995 d'une politique d'intervention en matière de violence conjugale;

Considérant qu'il existe un large consensus en faveur de l'égalité entre les hommes et les femmes;

Considérant que malgré les efforts faits, la violence conjugale existe toujours et constitue un frein à l'atteinte de cette égalité;

Considérant que lors des 12 jours d'action pour l'élimination de la violence envers les femmes, soit du 25 novembre au 6 décembre, des actions ont lieu à travers le Québec;

Considérant que comme gouvernement de proximité, il y a lieu d'appuyer les efforts du Regroupement des maisons pour femmes victimes de violence conjugale et de ses maisons membres pour sensibiliser les citoyennes et citoyens contre la violence conjugale.

Il est proposé par : le conseiller Yvon Boudreau
Appuyé par : la conseillère Léa Thibault

Rés. 2017-117

De donner suite au rapport du coordonnateur aux communications et au service à la clientèle portant le numéro CO2017-06 et de proclamer la Ville de Baie-Comeau « municipalité alliée contre la violence conjugale ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.2.10 Aménagement d'une surface de jeu pour le dekhockey

Il est proposé par : le conseiller Yvon Boudreau
Appuyé par : la conseillère Léa Thibault

Rés. 2017-118

De donner suite au rapport du directeur des loisirs et sports portant le numéro LO2017-08 et d'accorder une aide en biens et services à monsieur Martin Thomas, de Dekhockey Côte-Nord pour un montant de 60 000 \$ en 2017, conformément à l'article 92.1 de la Loi sur les compétences municipales pour l'aménagement d'une surface de jeu pour le dekhockey. De plus, un bail de location devra être signé, établissant notamment les conditions d'occupation du terrain.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

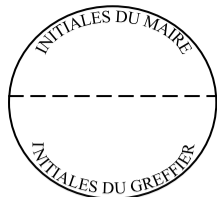
4.2.11 Demande d'aide financière - Société historique de la Côte-Nord

Il est proposé par : le conseiller Yvon Boudreau
Appuyé par : la conseillère Léa Thibault

Rés. 2017-119

De donner suite au rapport du directeur des arts, de la culture et du tourisme portant le numéro ACT2017-07 afin d'accorder une aide financière de 2 000 \$ à la Société historique de la Côte-Nord pour la réalisation d'une exposition lors de la saison estivale 2017.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



Procès-verbal du conseil municipal de Baie-Comeau

4.2.12 Corporation Eau Grand Air - Demande d'appui

Rés. 2017-120

Il est proposé par : le conseiller Yvon Boudreau
Appuyé par : la conseillère Léa Thibault

De donner suite au rapport du directeur du Service des arts, de la culture et du tourisme portant le numéro ACT2017-08 et d'appuyer le projet de ciné-parc de la Corporation Eau Grand Air qui sera présenté au Fonds de mise en valeur du territoire public intramunicipal (FMVTPI).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.2.13 Appel d'offres 2017-01 - Services professionnels de surveillance - Ponceau - Prolongement avenue du Labrador

Rés. 2017-121

Il est proposé par : le conseiller Yvon Boudreau
Appuyé par : la conseillère Léa Thibault

De donner suite au rapport du directeur adjoint aux services techniques portant le numéro ST2017-05 et de retenir les services de la firme AXOR Experts-Conseils, au montant de 57 774,94 \$, taxes incluses, découlant de l'appel d'offres 2017-01 - Services professionnels de surveillance des travaux de construction d'un ponceau coulé en place de 2 500 mm x 5 500 mm - Prolongement avenue du Labrador. Les honoraires seront puisés à même le règlement d'emprunt 2016-899.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.2.14 Appel d'offres 2016-28 - Contrôle qualitatif des matériaux - Prolongement avenue du Labrador

Rés. 2017-122

Il est proposé par : le conseiller Yvon Boudreau
Appuyé par : la conseillère Léa Thibault

De donner suite au rapport du directeur adjoint aux services techniques portant le numéro ST2017-06 et de retenir les services de la firme Englobe Corp. pour la somme de 40 471,20 \$, taxes incluses, pour l'exécution du contrat découlant de l'appel d'offres 2016-28 - Contrôle qualitatif des matériaux - Prolongement avenue du Labrador. Les honoraires seront puisés à même le règlement d'emprunt 2016-899.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

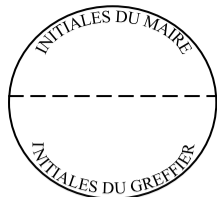
4.2.15 Mandat à l'OBVM - Élaboration du plan de protection et de mise en valeur des milieux humides du territoire de la ville de Baie-Comeau

Rés. 2017-123

Il est proposé par : le conseiller Yvon Boudreau
Appuyé par : la conseillère Léa Thibault

De donner suite au rapport du directeur adjoint aux services techniques portant le numéro ST2017-07 et d'octroyer le mandat à l'Organisme de Bassins Versants Manicouagan pour l'élaboration du plan de conservation de milieux humides de la ville de Baie-Comeau, au montant de 43 650 \$, plus les taxes applicables. Les honoraires seront puisés à même le règlement d'emprunt 2010-782 de l'eau potable.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



Procès-verbal du conseil municipal de Baie-Comeau

4.2.16 Appel d'offres 2017-07 - Financement crédit-bail d'un camion nacelle

Rés. 2017-124

Il est proposé par : le conseiller Yvon Boudreau
Appuyé par : la conseillère Léa Thibault

De donner suite au rapport du directeur des travaux publics et services techniques portant le numéro TP2017-15 et d'accorder à la compagnie *PNC Équipement Finance*, représentée par *Crédit-Bail Spar inc.*, le contrat de crédit-bail pour l'acquisition d'un camion nacelle au montant de 409 928,65 \$, taxes incluses, à raison de versements mensuels de 5 942,27 \$, plus les taxes applicables, le tout découlant de l'appel d'offres 2017-07.

Il est également résolu d'autoriser le directeur des travaux publics et services techniques à signer tous les documents nécessaires.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.2.17 Appel d'offres 2017-05 - Financement crédit-bail d'un camion d'intervention d'urgence

Rés. 2017-125

Il est proposé par : le conseiller Yvon Boudreau
Appuyé par : la conseillère Léa Thibault

De donner suite au rapport du directeur de la sécurité publique et de la protection incendie portant le numéro DSP2017-05 et d'accorder à la compagnie *PNC Équipement Finance*, représentée par *Crédit-Bail Spar inc.*, le contrat de crédit-bail pour l'acquisition d'un camion d'intervention d'urgence au montant de 201 791,24 \$, taxes incluses, à raison de versements mensuels de 2 925,13 \$, plus les taxes applicables, le tout découlant de l'appel d'offres 2017-05.

Il est également résolu d'autoriser le directeur de la sécurité publique et de la protection incendie à signer tous les documents nécessaires.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.2.18 Émission d'obligations en faveur du Régime complémentaire de retraite des employés de la Ville de Baie-Comeau

Considérant que le Régime complémentaire de retraite des employés de la Ville de Baie-Comeau est en déficit de capitalisation au 31 décembre 2006;

Considérant que la Ville de Baie-Comeau entend émettre des obligations pour la présente année;

Rés. 2017-126

Il est proposé par : le conseiller Yvon Boudreau
Appuyé par : la conseillère Léa Thibault

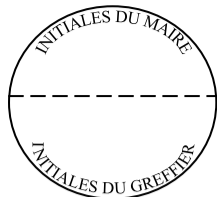
De donner suite au rapport de la trésorière et directrice des finances portant le numéro TR2017-09 indiquant :

Que la Ville de Baie-Comeau émette, par la présente, des obligations non négociables de 38 604 \$, en faveur du Régime complémentaire de retraite des employés de la Ville de Baie-Comeau, portant intérêt au taux de 6,25 % l'an, d'une durée de 10 ans, et venant à échéance le 18 avril 2026;

Que les obligations soient datées du 18 avril 2017;

Que les obligations soient immatriculées au nom du Régime complémentaire de retraite des employés de la Ville de Baie-Comeau;

Que les intérêts soient payables annuellement, le 1^{er} juillet de chaque année, à compter du 18 avril 2017 et le capital, le 18 avril 2026;



Procès-verbal du conseil municipal de Baie-Comeau

Que conformément à la Loi 54, si ledit régime de retraite obtient un gain actuariel ou un excédent lors d'une prochaine évaluation, ce gain sera prioritairement utilisé pour réduire la valeur de l'obligation émise en vertu des présentes;

Que la trésorière et directrice des finances, madame Jeanie Caron, ou son remplaçant, soit autorisé à émettre les obligations au nom du Régime complémentaire de retraite des employés de la Ville de Baie-Comeau pour chacune des cotisations annuelles requises à l'amortissement du déficit de capitalisation calculé au 31 décembre 2006;

Que le maire, monsieur Claude Martel, ainsi que la greffière, M^e Annick Tremblay, soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Baie-Comeau, les obligations couvertes par la présente section.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.2.19 Affectation de soldes disponibles de règlements d'emprunt pour réduire le service de la dette

Rés. 2017-127

Il est proposé par : le conseiller Yvon Boudreau
Appuyé par : la conseillère Léa Thibault

De donner suite au rapport de la trésorière et directrice des finances portant le numéro TR2017-11 et de puiser à même les soldes disponibles du Règlement 2007-729 pour la réfection du poste Bégin représentant la somme de 4 601 \$, et du Règlement 2009-768 concernant le Centre des arts Alcoa pour un montant de 101 200 \$, afin de rembourser une partie de l'emprunt permettant la réduction du service de la dette.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.2.20 Budget révisé de l'Office municipal d'habitation de Baie-Comeau au 21 mars 2017

Rés. 2017-128

Il est proposé par : le conseiller Yvon Boudreau
Appuyé par : la conseillère Léa Thibault

De donner suite au rapport de la trésorière et directrice des finances portant le numéro TR2017-13 et d'approuver le budget révisé de l'Office municipal d'habitation de Baie-Comeau pour l'année 2017, étant de 3 091 408 \$ au 21 mars 2017. Ce budget révisé prévoit un déficit d'opération estimé à 1 664 767 \$ et une participation financière de la Municipalité à ce déficit de 166 477 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.2.21 Protocole d'entente - Office municipal d'habitation de Baie-Comeau, programme de supplément au loyer

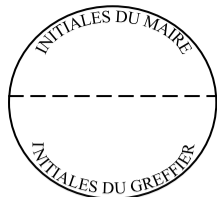
Rés. 2017-129

Il est proposé par : le conseiller Yvon Boudreau
Appuyé par : la conseillère Léa Thibault

De donner suite au rapport de la trésorière et directrice des finances portant le numéro TR2017-14 afin d'autoriser l'Office municipal d'habitation de Baie-Comeau à gérer, au nom de la Ville, les suppléments de loyer dans le cadre du programme « Supplément au loyer - Marché privé (SL1) » et la Ville s'engage également à en assumer 10 % des coûts, soit une contribution annuelle d'environ 7 000 \$.

Il est également résolu d'autoriser le maire et la greffière à signer l'entente à intervenir entre la Société d'habitation du Québec, la Ville de Baie-Comeau et l'Office municipal d'habitation de Baie-Comeau.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



Procès-verbal du conseil municipal de Baie-Comeau

4.2.22 Approbation d'une dépense de 10 000 \$ et plus et moins de 100 000 \$

Rés. 2017-130

Il est proposé par : le conseiller Yvon Boudreau
Appuyé par : la conseillère Léa Thibault

De donner suite au rapport de la greffière et directrice des affaires juridiques portant le numéro GC2017-24 et d'accepter pour dépôt le rapport de dépense de 10 000 \$ et plus et moins de 100 000 \$ du Service du greffe, des affaires juridiques et de la cour municipale pour le mois de février 2017.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.2.23 Approbation d'une dépense de 10 000 \$ et plus et moins de 100 000 \$

Rés. 2017-131

Il est proposé par : le conseiller Yvon Boudreau
Appuyé par : la conseillère Léa Thibault

De donner suite au rapport du directeur général portant le numéro DG2017-05 et d'accepter pour dépôt son rapport de dépense de 10 000 \$ et plus et moins de 100 000 \$ pour le mois de février 2017.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.2.24 Approbation de dépenses de 10 000 \$ et plus et moins de 100 000 \$

Rés. 2017-132

Il est proposé par : le conseiller Yvon Boudreau
Appuyé par : la conseillère Léa Thibault

De donner suite au rapport du directeur des loisirs et sports portant le numéro LO2017-07 et d'accepter pour dépôt son rapport de dépenses de 10 000 \$ et plus et moins de 100 000 \$ pour le mois de février 2017.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.2.25 Approbation de dépenses de 10 000 \$ et plus et moins de 100 000 \$

Rés. 2017-133

Il est proposé par : le conseiller Yvon Boudreau
Appuyé par : la conseillère Léa Thibault

De donner suite au rapport du directeur des travaux publics et services techniques portant le numéro TP2017-14 et d'accepter pour dépôt son rapport de dépenses de 10 000 \$ et plus et moins de 100 000 \$ pour le mois de février 2017.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.2.26 Approbation d'une dépense de 10 000 \$ et plus et moins de 100 000 \$

Rés. 2017-134

Il est proposé par : le conseiller Yvon Boudreau
Appuyé par : la conseillère Léa Thibault

De donner suite au rapport de la trésorière et directrice des finances portant le numéro TR2017-08 et d'accepter pour dépôt son rapport de dépense de 10 000 \$ et plus et moins de 100 000 \$ pour le mois de février 2017.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



Procès-verbal du conseil municipal de Baie-Comeau

Rés. 2017-135

4.2.27 Compte rendu de la rencontre du comité consultatif d'urbanisme tenue le mercredi 15 mars 2017

Il est proposé par : le conseiller Yvon Boudreau
Appuyé par : la conseillère Léa Thibault

De donner suite au rapport de la chef de division à l'urbanisme portant le numéro URB2017-13 et d'accepter, pour dépôt, le compte rendu de la rencontre du comité consultatif d'urbanisme qui s'est tenue le mercredi 15 mars 2017.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.3 Comité général du 18 avril 2017

4.3.1 Convention de services entre la Ville de Baie-Comeau et la Société d'expansion de Baie-Comeau

Considérant que la Société d'expansion de Baie-Comeau a retenu les services de madame Reina Savoie-Jourdain à titre de conseillère stratégique au développement;

Considérant que la Municipalité versera le salaire de madame Reina Savoie-Jourdain conditionnellement à ce que la Société d'expansion de Baie-Comeau rembourse à la Ville toutes sommes en vertu de la convention de services pendant cette période;

Considérant que la Municipalité versera une aide financière à la Société d'expansion de Baie-Comeau pour les charges liées au fonctionnement de celle-ci;

Rés. 2017-136

Il est proposé par : le conseiller Yves Montigny
Appuyé par : la conseillère Carole Deschênes

De donner suite au rapport du directeur général portant le numéro DG2017-06 et d'accepter la convention de services à intervenir entre la Ville de Baie-Comeau, la Société d'expansion de Baie-Comeau et madame Reina Savoie-Jourdain, laquelle prévoit que madame Savoie-Jourdain agira à titre de conseillère stratégique au développement de la Société d'expansion aux conditions stipulées dans ladite convention. De plus, la Ville s'engage à verser une aide financière annuelle pour un montant maximum de 45 000 \$, plus les taxes applicables, afin de couvrir une partie des charges liées au fonctionnement de l'organisation pour les années 2017, 2018 et 2019.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.3.2 Protocole d'entente - Association récréative du lac Malfait

Rés. 2017-137

Il est proposé par : le conseiller Yves Montigny
Appuyé par : la conseillère Carole Deschênes

De donner suite au rapport du directeur des loisirs et sports portant le numéro LO2017-10 et de l'autoriser à signer le protocole d'entente de trois (3) ans, soit du 15 mai 2017 au 14 mai 2020, avec l'Association récréative du lac Malfait.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

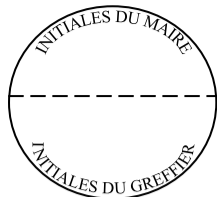
4.3.3 Bail de location avec monsieur Martin Thomas - Dekhockey Côte-Nord

Rés. 2017-138

Il est proposé par : le conseiller Yves Montigny
Appuyé par : la conseillère Carole Deschênes

De donner suite au rapport de la greffière et directrice des affaires juridiques portant le numéro GC2017-36 et d'autoriser le maire et la greffière à signer le bail entre la Ville de Baie-Comeau et monsieur Martin Thomas (Dekhockey Côte-Nord).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



Procès-verbal du conseil municipal de Baie-Comeau

4.3.4 Nomination d'un représentant au Comité de développement économique - ID Manicouagan

Rés. 2017-139

Il est proposé par : le conseiller Yves Montigny
Appuyé par : la conseillère Carole Deschênes

De donner suite au rapport de la greffière et directrice des affaires juridiques portant le numéro GC2017-37 et de nommer madame Reina Savoie-Jourdain à titre de représentante au Comité de développement économique - ID Manicouagan.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.3.5 Nomination d'un représentant à la Corporation de gestion du port de Baie-Comeau

Rés. 2017-140

Il est proposé par : le conseiller Yves Montigny
Appuyé par : la conseillère Carole Deschênes

De donner suite au rapport de la greffière et directrice des affaires juridiques portant le numéro GC2017-38 et de nommer madame Reina Savoie-Jourdain à titre de représentante à la Corporation de gestion du port de Baie-Comeau.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.3.6 Mandat à l'OBVM - Plan de vulnérabilité de la source d'eau potable de la ville de Baie-Comeau

Rés. 2017-141

Il est proposé par : le conseiller Yves Montigny
Appuyé par : la conseillère Carole Deschênes

De donner suite au rapport du directeur adjoint aux services techniques portant le numéro ST2017-08 et d'octroyer le mandat à l'Organisme de Bassins Versants Manicouagan (OBVM) pour la production d'un plan de vulnérabilité de la source d'eau potable de la ville de Baie-Comeau, au montant de 31 450 \$, plus les taxes applicables, dont 11 800 \$ seront puisés à même le budget d'opération 2017, au code budgétaire 02-412-00-411, et 19 650 \$ au budget d'opération 2018.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.3.7 Approbation d'une dépense de 10 000 \$ et plus et moins de 100 000 \$

Rés. 2017-142

Il est proposé par : le conseiller Yves Montigny
Appuyé par : la conseillère Carole Deschênes

De donner suite au rapport du directeur des technologies de l'information portant le numéro TI2017-03 et d'accepter pour dépôt son rapport de dépenses de 10 000 \$ et plus et moins de 100 000 \$ pour le mois de mars 2017.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

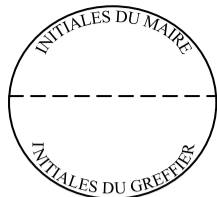
4.3.8 Approbation de dépenses de 10 000 \$ et plus et moins de 100 000 \$

Rés. 2017-143

Il est proposé par : le conseiller Yves Montigny
Appuyé par : la conseillère Carole Deschênes

De donner suite au rapport du directeur des travaux publics et services techniques portant le numéro TP2017-17 et d'accepter pour dépôt son rapport de dépenses de 10 000 \$ et plus et moins de 100 000 \$ pour le mois de mars 2017.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



Procès-verbal du conseil municipal de Baie-Comeau

4.3.9 Listes de comptes 2017-06, 2017-07, 2017-08, 2017-09 et 2017-10

Rés. 2017-144

Il est proposé par : le conseiller Yves Montigny
Appuyé par : la conseillère Carole Deschênes

De donner suite au rapport de la trésorière et directrice des finances portant le numéro TR2017-10 et d'approuver le paiement des comptes mentionnés sur les listes 2017-06, 2017-07, 2017-08, 2017-09 et 2017-10 pour les périodes 6, 7, 8, 9 et 10.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5. CORRESPONDANCE, PÉTITIONS ET DÉROGATIONS MINEURES

5.1 Dérogations mineures

5.1.1 162, avenue Le Gardeur

Conformément à la procédure pour prise de décision sur une demande de dérogation mineure, le maire demande aux personnes présentes si elles ont des commentaires favorables ou défavorables concernant la demande visant le 162, avenue Le Gardeur;

Considérant la demande de dérogation mineure déposée par le propriétaire;

Considérant que cette demande a été soumise au comité consultatif d'urbanisme;

Rés. 2017-145

Il est proposé par : la conseillère Léa Thibault
Appuyée par : le conseiller Alain Charest

D'accepter la demande de dérogation mineure permettant de régulariser l'implantation du garage isolé, situé en cour arrière de la résidence du 162, avenue Le Gardeur. Le garage possède une marge de recul latérale de 0,6 m alors que la réglementation d'urbanisme prévoit que la marge de recul latérale doit avoir un minimum de 0,9 m pour ce type de bâtiment.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.1.2 500, rue Louis-Philippe

Conformément à la procédure pour prise de décision sur une demande de dérogation mineure, le maire demande aux personnes présentes si elles ont des commentaires favorables ou défavorables concernant la demande visant le 500, rue Louis-Philippe;

Considérant la demande de dérogation mineure déposée par le propriétaire;

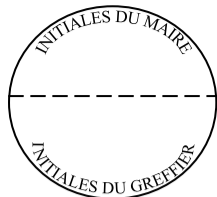
Considérant que cette demande a été soumise au comité consultatif d'urbanisme;

Rés. 2017-146

Il est proposé par : la conseillère Carole Deschênes
Appuyée par : la conseillère Léa Thibault

D'accepter la demande de dérogation mineure permettant de régulariser l'implantation du garage isolé, situé en cour arrière de la résidence du 500, rue Louis-Philippe. Le garage possède une marge de recul latérale variant de 0,73 à 0,89 m, calculée à partir du revêtement, alors que la réglementation d'urbanisme prévoit un minimum de 0,9 m pour ce type de bâtiment.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



Procès-verbal du conseil municipal de Baie-Comeau

5.1.3 882, rue Rodrigue

Conformément à la procédure pour prise de décision sur une demande de dérogation mineure, le maire demande aux personnes présentes si elles ont des commentaires favorables ou défavorables concernant la demande visant le 882, rue Rodrigue;

Considérant la demande de dérogation mineure déposée par les propriétaires;

Considérant que cette demande a été soumise au comité consultatif d'urbanisme;

Rés. 2017-147

Il est proposé par : le conseiller Réjean Girard
Appuyé par : le conseiller Alain Charest

D'accepter la demande de dérogation mineure permettant l'agrandissement et la transformation de l'abri-auto en garage attenant, pour la résidence du 882, rue Rodrigue. Le garage attenant posséderait une superficie de 62,3 m², alors que la réglementation d'urbanisme prévoit que le garage attenant ne doit pas avoir une superficie supérieure à 50 % de la superficie du rez-de-chaussée du bâtiment principal, soit un maximum de 48,43 m².

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.1.4 36, avenue Carleton

Conformément à la procédure pour prise de décision sur une demande de dérogation mineure, le maire demande aux personnes présentes si elles ont des commentaires favorables ou défavorables concernant la demande visant le 36, avenue Carleton;

Considérant la demande de dérogation mineure déposée par les propriétaires;

Considérant que cette demande a été soumise au comité consultatif d'urbanisme;

Rés. 2017-148

Il est proposé par : le conseiller Yves Montigny
Appuyé par : le conseiller Yvon Boudreau

D'accepter la demande de dérogation mineure permettant la construction d'un bâtiment accessoire situé en cour latérale et arrière du 36, avenue Carleton. Le bâtiment accessoire possède une hauteur de 5,1 m, alors que la réglementation d'urbanisme prévoit une hauteur maximale de 4,25 m pour ce type de construction.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.1.5 1700, rue de Bretagne

Conformément à la procédure pour prise de décision sur une demande de dérogation mineure, le maire demande aux personnes présentes si elles ont des commentaires favorables ou défavorables concernant la demande visant le 1700, rue de Bretagne;

Considérant la demande de dérogation mineure déposée par le propriétaire;

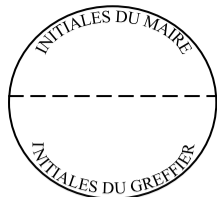
Considérant que cette demande a été soumise au comité consultatif d'urbanisme;

Rés. 2017-149

Il est proposé par : le conseiller Alain Charest
Appuyé par : le conseiller Réjean Girard

D'accepter la demande de dérogation mineure permettant la construction d'un bâtiment accessoire, situé en cour avant du 1700, rue de Bretagne. Le bâtiment accessoire isolé est implanté en cour avant, alors que la réglementation d'urbanisme ne prévoit pas la construction d'un bâtiment accessoire non attenant dans la cour avant pour ce type d'usage.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



Procès-verbal du conseil municipal de Baie-Comeau

6. AFFAIRES NOUVELLES

6.1 Motion de félicitations au groupe Fan-As de Baie-Comeau

Rés. 2017-150

Il est proposé par : le conseiller Yves Montigny
Appuyé par : le conseiller Alain Charest

Que le conseil municipal adresse une motion de félicitations au groupe Fan-As de Baie-Comeau qui a remporté la première place dans sa catégorie lors du championnat national de Niagara Falls.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7. ADOPTION DE RÈGLEMENTS

7.1 Règlement 2017-917 établissant les tarifs d'électricité et les conditions de leur application sur le territoire de la ville de Baie-Comeau

Considérant que la Ville de Baie-Comeau opère un service de distribution d'électricité dans les limites de son territoire;

Considérant l'opportunité que les tarifs d'électricité du réseau municipal soient les mêmes que ceux appliqués par Hydro-Québec;

Considérant que la Régie de l'énergie a autorité sur le territoire québécois pour fixer les tarifs et conditions des distributeurs d'électricité;

Considérant qu'un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance du conseil municipal tenue le 20 février 2017;

Considérant qu'une copie du présent règlement a été remise aux membres du conseil au plus tard deux jours ouvrables précédant la présente séance, que tous les membres présents déclarent l'avoir lu et qu'ils renoncent à sa lecture;

Rés. 2017-151

Il est proposé par : le conseiller Alain Charest
Appuyé par : la conseillère Carole Deschênes

D'adopter le Règlement 2017-917 établissant les tarifs d'électricité et les conditions de leur application sur le territoire de la ville de Baie-Comeau.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.2 Règlement 2017-918 modifiant le Règlement 2011-803 concernant les animaux

Considérant qu'il y a lieu de modifier le Règlement 2011-803 concernant les animaux;

Considérant qu'un avis de motion du présent règlement a été donné lors d'une séance publique du conseil municipal tenue le 20 mars 2017;

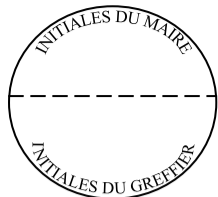
Considérant qu'une copie de ce règlement a été remise aux membres du conseil au plus tard deux jours ouvrables précédant la présente séance, que tous les membres présents déclarent l'avoir lu et qu'ils renoncent à sa lecture;

Rés. 2017-152

Il est proposé par : la conseillère Carole Deschênes
Appuyée par : le conseiller Alain Charest

D'adopter le Règlement 2017-918 modifiant le Règlement 2011-803 concernant les animaux.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



Procès-verbal du conseil municipal de Baie-Comeau

7.3 Règlement 2017-919 modifiant le Règlement 2003-644 concernant le zonage

Considérant qu'il y a lieu de modifier le Règlement 2003-644 concernant le zonage;

Considérant qu'un avis de motion du présent règlement a été donné lors d'une séance publique du conseil municipal tenue le 20 février 2017;

Considérant que l'adoption du premier projet de règlement par résolution a eu lieu à la séance du conseil municipal tenue le 20 février 2017;

Considérant que l'assemblée publique présidée par le maire ou son représentant aux fins de consultation sur le présent règlement a eu lieu le 9 mars 2017;

Considérant que l'adoption d'un second projet de règlement a eu lieu à la séance du conseil municipal tenue le 18 avril 2017;

Considérant que le présent règlement comprend des dispositions susceptibles d'approbation référendaire;

Considérant qu'une copie de ce règlement a été remise aux membres du conseil au plus tard deux jours ouvrables précédant la présente séance, que tous les membres présents déclarent l'avoir lu et qu'ils renoncent à sa lecture;

Il est proposé par : le conseiller Yvon Boudreau
Appuyé par : la conseillère Léa Thibault

D'adopter le Règlement 2017-919 modifiant le Règlement 2003-644 concernant le zonage.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8. AVIS DE MOTION

8.1 Projet de règlement modifiant le Règlement 2011-798 concernant la tarification des services dispensés par la Ville de Baie-Comeau

Le conseiller Yvon Boudreau donne avis de motion à l'effet que lors d'une prochaine séance, il sera soumis pour adoption au conseil un projet de règlement modifiant le Règlement 2011-798 concernant la tarification des services dispensés par la Ville de Baie-Comeau. De plus, il demande dispense de lecture puisque copie du projet de règlement a été remise aux membres du conseil le 12 avril 2017.

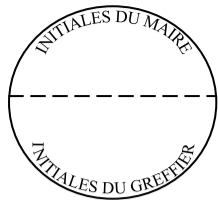
8.2 Projet de règlement modifiant le Règlement 2013-832 sur la régie interne et les règles administratives

Le conseiller Sébastien Langlois donne avis de motion à l'effet que lors d'une prochaine séance, il sera soumis pour adoption au conseil un projet de règlement modifiant le Règlement 2013-832 sur la régie interne et les règles administratives.

9. PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le maire invite les membres du conseil et les personnes présentes à poser des questions.

Rés. 2017-153



Procès-verbal du conseil municipal de Baie-Comeau

10. FERMETURE DE LA SÉANCE

Il est proposé par : la conseillère Carole Deschênes
Appuyée par : la conseillère Léa Thibault

Que l'ordre du jour étant épuisé, la présente séance soit et est levée, il est 20 h 39.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CLAUDE MARTEL
MAIRE

ANNICK TREMBLAY
GREFFIÈRE

Rés. 2017-154